



SAINT HILAIRE DE VILLEFRANCHE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
D2022\_09\_01

**Date de convocation :**  
12 septembre 2022

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-deux septembre, le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Hilaire-de-Villefranche, étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation en date du 12 septembre 2022., sous la présidence de Monsieur Didier BASCLE, Maire de la Commune de Saint-Hilaire-de-Villefranche,

**PRÉSENTS :** M. BASCLE Didier, Mme ETOURNEAU Corinne, M. LECLANCHE Christian, Mme CABAUP Christine, M. NICOLEAU Benjamin, M. MARIE Jean-Michel M. GUIBERTEAU Jean-Pierre, Mme LOIZEAU Patricia, Mme ROUX Sylvie, Mme BEAU Christine, M. MICHAUD Fabrice, Mme PERROGON Vivianne, Mme SEYNAT Sonia.

Nombre de Membres : 19  
En exercice : 19  
Présents : 13  
Pouvoirs : 2  
Votants : 15

**ABSENTS EXCUSES :**

Mme GEAY Valérie a donné pouvoir à M. MICHAUD Fabrice  
M. CORDEAU Pascal a donné pouvoir à M. FILLON Nicolas, M. FILLON Nicolas, Mme ECOTIERE Jeannik, M. RIVERO-GOMEZ Pascal, M. ZIMMERMANN Christopher

A été nommé secrétaire de séance : M. LECLANCHE Christian

**OBJET : PROPOSITION ACQUISITION DE PARCELLE N°C 583**

Monsieur le maire expose à l'assemblée qu'un couple d'administré souhaite acquérir la parcelle N°C 583 appartenant à la commune étant donné que celui-ci entretient régulièrement cette parcelle.

Monsieur le maire propose au conseil de délibérer sur le principe de vendre cette parcelle.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à 5 ABSTENTIONS et 10 CONTRE.

**N'APPROUVE PAS** cette vente du fait de la présence d'un puits communal.

**N'AUTORISE PAS** le maire à vendre la parcelle N°C583

*Le maire,  
Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,  
Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours  
pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Poitiers  
dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, sa réception  
par le représentant de l'Etat et sa publication.*

Fait à SAINT HILAIRE DE VILLEFRANCHE  
Le, 22 septembre 2022

Le maire,

Didier BASCLE

Le secrétaire de séance

Christian LECLANCHE